

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 33
Présents : 23
Votants : 33

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 12 décembre

Le Conseil Municipal de la Commune de LA TRINITÉ dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, salle du conseil municipal sous la présidence de Monsieur Ladislas Polski, Maire

Date de la convocation du Conseil Municipal :
Envoyée le vendredi 29 novembre 2024

OBJET : DELIBERATION N°4 - Création de l'Etablissement public local « Stellae »

M. Ladislas Polski
Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
M. Didier David
Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Stéphane Poulet
Mme Isabelle Depagneux-Segaud
M. Jean-Paul Genieys
Mme Chantal Carrié
M. Alain Brunetti
M. Jacques Bisch
M. Charlie Ferrero
Mme Noëlle Dyot-Gerardin
M. Maurice Bernardi
M. Alain Junguené
M. Christophe Bosio
M. Gilles Ugolini
Mme Sophie Bournot
Mme Marion Troyat
Mme Sabrina Missud-Guillet
M. Fabien Bonnafoux
Mme Isabelle Martello
Mme Annick Meynard
Mme Virginie Escalier

EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Mme Marie-Pierre Parini représentée par Mme Rosalba Nicoletti-Dupuy
Mme Annabel Beccatini-Gesrel représentée par Mme Sophie Bournot
Mme Fabienne Bermond représentée par M. le Maire
Mme Sylvie Daniel représentée par M. Charlie Ferrero
M. Laurent Portelli représenté par Mme Noëlle Dyot-Gerardin
Mme Audrey Bruno Giannini représentée par Mme Emmanuelle Fernandez-Baravex
M. Mohamed Abdelaziz Tafer représenté par M. Didier David
M. Jean-Marie Fort représenté par Mme Isabelle Martello
M. Didier Razafindralambo représenté par Mme Annick Meynard
M. Guy Ferrandez représenté par Mme Virginie Escalier

ABSENT(E)S :

Secrétaire de séance : M. Fabien Bonnafoux

Envoyé en préfecture le 13/12/2024

Reçu en préfecture le 13/12/2024

Publié le



ID : 006-210601498-20241213-DEL4_CREATSTELL-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12 décembre 2024

N°4

Rapporteur : M. le Maire

Direction : Direction générale des services

Objet : Création de l'Établissement public local « Stellae »

Classification : 9 – Autres domaines de compétences – 9.1 – Autres domaines de compétences des communes

Mes chers collègues,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2221-3, L.2221-10, L.2121-12 et R.2221-1, R2221-4, R2221-6, R2221-9,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 novembre 2024,

VU l'avis du comité social territorial du 4 décembre 2024,

Considérant la nécessité de porter une politique publique culturelle dynamique et coordonnée, consolidée par l'émergence de la salle culturelle et de festivités La Stella,

Considérant le rayonnement et le bon fonctionnement de la Médiathèque municipale et de l'école de Musique,

Considérant que le conseil municipal détermine les services dont il se propose d'assurer l'exploitation en régie et arrête les dispositions qui doivent figurer dans le règlement intérieur de ces services,

Considérant que les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière, dénommées établissement public local, sont créées, et leur organisation administrative et financière déterminées, par délibération du conseil municipal,

Considérant que la commune souhaite créer un établissement public local dénommé « STELLAE »,

Considérant que ce nouvel établissement permettra de pérenniser le bon fonctionnement organisationnel et financier de la Culture pour la commune de La Trinité,

Considérant que la dotation initiale correspond aux charges de fonctionnement effectivement transférées,

Considérant qu'une convention de coordination fonctionnelle commune de La Trinité et l'établissement public « STELLAE » afin d'optimiser les charges de fonctionnement et assurer une gestion rationalisée et transparente du service public,

Considérant que ce nouvel établissement public local sera doté de statuts comprenant notamment la création d'un conseil d'administration composé du Maire et de 5 élus désignés par le conseil municipal,

Considérant que ce nouvel établissement public local sera doté d'un conseil artistique et culturel,

Considérant que ce conseil artistique et culturel sera composé de personnalités extérieures qualifiées en matière culturelle, désignées par le conseil d'administration, afin de garantir une programmation et des orientations artistiques de qualité,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Crée** un établissement public local à caractère administratif dénommé « STELLAE », pour gérer l'action culturelle de la commune de La Trinité, à savoir notamment la médiathèque municipale des 4 chemins, l'école de musique municipale et la future salle culturelle et de festivités La Stella,
- **Approuve** les statuts de l'établissement public local « STELLAE »,
- **Fixe** la dotation initiale de l'établissement « STELLAE » à 900 000 €,
- **Transfère** à l'établissement public local « STELLAE » les charges de fonctionnement, dont le personnel municipal affecté à l'action culturelle communale, à compter du 1^{er} avril 2025,
- **Prévoit** d'inscrire au budget prévisionnel 2025 le montant de la dotation initiale.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits,

Suivent les signatures,

Pour expédition conforme

Fabien BONNAFOUX,

Secrétaire de séance



Ladislav POLSKI,

Maire de La Trinité

Vote du Conseil :

Pour : 27

Contre : 6

Abstention : 0